

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00061
Numéro SIREN : 397 699 174
Nom ou dénomination : A.X.I.S.

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt 4985

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE,
A.X.I.S
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

S.A.R.L A.X.I.S

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 60 000 euros

Siège social : LD LA FENNETRIE

37500 MARCAY

RCS TOURS 397 699 174

Aux associés

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des articles L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 782 540 €, en hausse de 200 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice de 175 480 euros et des capitaux propres de 1 451 896 euros.
- La situation comptable intermédiaire établie au 31 décembre 2022, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, laisse apparaître un chiffre d'affaires s'élevant à 1 100 616 euros et un bénéfice avant impôt sur les sociétés de 190 423 euros.
- L'actif immobilisé au 30 juin 2022 s'élève à 5 301 033 euros en valeur nette et comprend notamment des installations techniques, du matériel et outillage pour 4 557 815 euros, des titres de participations à hauteur de 573 162 euros et des créances rattachées à des participations pour 130 581 euros.
- L'actif circulant au 30 juin 2022 s'élève à 1 994 191 euros dont 1 054 362 euros de trésorerie.
- L'actif au 30 juin 2022 est financé par des capitaux propres à hauteur de 1 451 896 euros et par des dettes financières pour 4 641 882 euros, le solde étant financé par des dettes courantes d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé et il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Blois, le 2 juin 2023

SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
Commissaire à la transformation
Éric LETOURMY

